

Burundi : poursuite du dialogue politique la semaine prochaine

APA, 04-06-2015 Bujumbura (Burundi) - Le ministre de l'Intérieur du Burundi, Edouard Nduwimana (photo), a confié, jeudi à APA, que le dialogue entre le pouvoir et l'opposition allait se poursuivre en début de semaine prochaine sous l'égide de l'envoyé spécial des Nations Unies, Saïd Djinnit, de la Conférence internationale de la région des grands lacs (CIRLC), de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et de l'Union Africaine (UA). Selon Edouard Nduwimana, le dialogue avait été interrompu la semaine dernière afin d'attendre les conclusions du sommet des Chefs d'État de l'EAC qui s'est tenu dimanche dernier.

Beaucoup de points ont fait l'objet de consensus et il ne reste que la question de troisième mandat et celle des manifestations contre ce mandat, a souligné le ministre de l'Intérieur avant de relever que la question relative au réaménagement du calendrier électoral, après le report des élections d'août par le sommet de l'EAC, est une affaire de la CENI qui doit se concerter avec les acteurs concernés par les élections. A la question de savoir si la CENI actuelle amputée de deux de ces membres peut encore travailler, il a répondu par l'affirmative, non sans indiquer que des consultations pour le remplacement des deux membres d'observateurs sont en cours. La tâche ne sera pas facile, selon les observateurs car, soulignent, d'après la loi portant composition et fonctionnement de la CENI, les membres de la CENI sont nommés par décret du président après approbation par l'Assemblée nationale et le Sénat d'un libellé précisant la majorité des 3/4. Les tenants de cette thèse trouvent qu'il sera difficile d'avoir le quorum requis suite notamment à ceux qui sont pour ou contre la troisième candidature du président Nkurunziza. Une autre opinion trouve qu'il ne sera pas difficile d'avoir le quorum car, pour le parti au pouvoir, le respect de la loi n'est pas une préoccupation. D'ailleurs, pour cette dernière opinion, la CENI qui n'a pas tous ses membres ne devrait pas continuer à fonctionner car il est stipulé dans la loi que l'instance est composée de 5 membres et qu'elle décide par consensus ou à défaut à la majorité des 4/5 de ses membres".